MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un centre opérationnel bus (COB) sur la commune de MAROLLES-EN-HUREPOIX.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: TRANSDEV COEUR ESSONNE

Raison sociale: TRANSDEV COEUR ESSONNE

N° SIRET: 9 4 7 8 9 9 5 3 0 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...): Société en nom collectif

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: JOYAU

Prénom(s): Ivan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Article R122-2 du code de l'environnement pour les rubriques 41 b) et 39)b	Aménagement d'un dépôt de bus de 200 places avec parking privatif de 172 places pour véhicules légers. Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha.(terrain de 5.98 ha).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à créer un centre opérationnel bus sur une parcelle de 59 808m² actuellement composé d'un bâtiment industriel exploité par la société MAYA J pour la requalifications de palettes en bois. Le bâti en présence se compose d'une partie locaux de bureaux en RDC, au nord du site. 5 cellules destinées à l'activité, au stockage des matériaux et palettes et à l'usinage se développent ensuite jusqu'en limite sud du site. La surface de plancher totale est de 15 900 m² dont 700m² de bureaux et 15 200m² de zone d'usinage, remisage et technique. Un parking pour véhicules légers se trouve au nord du site à proximité des bureaux (38 places). Le site se compose de 22 500m² de voirie bitumineuse, un bassin de rétention de 4 242m². Il est accessible depuis l'entrée nord vie la rue PANHARD et LEVASSOR. Un accès réservé aux pompier se situe en limite sud depuis le chemin de la MARNIERE. Le projet prévoit la requalification globale du site avec une réfection totale des bureaux sous label BBC EFFINERGIE RENOVATION. Il prévoit l'accueil de 200 bus, dans un but d'exploitation et de maintenance avec: une station-service, un tunnel de lavage en intérieur, une station de compression pour l'avitaillement des bus gaz, des aires de remisages intérieures et extérieures pour bus et pour véhicules légers (172 VL et 18 deux roues), une zone d'exploitation de 700 m² et une cellule atelier destinée à la maintenance bus (3000m²) le bassin de rétention sera conservé et remis en état. Le projet prévoit 18486m² d'espaces verts pleine terre, 16260m² de voirie lourde et 1 665m² de voirie légère. Les emprises bâties ne seront pas modifiées le projet s'inscrit dans l'existant.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de recréer une zone de remisage en périphérie de la ville dans un but d'exploitation et de maintenance des bus desservant la Communauté d'Agglomérations Cœur d'Essonne et ses 21 communes.

Ce projet permettra également de créer des emplois et de générer de l'attractivité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1/ Démolitions et Terrassement,
2/ Aménagement des espaces de remisage et rénovation globale du bâtiment,
3/ Installations des aménagements techniques : station de lavage et station carburant, station de compression gaz.

Les travaux prévu dureront environ 10 mois et débuterons en début d'année 2026. Tandis que les locaux de bureaux seront entièrement rénovés et que les cellules existantes seront réaménagées pour accueillir un atelier de maintenance et ses annexes ainsi que du remisage bus, des travaux extérieurs de VRD permettront de rénover la voirie existantes, recréer des zones d'espace vert pleine terre et mettre en place les équipements nécessaire au bon fonctionnement du site (station lavage, carburant et compression gaz). Les zones d'espaces vert plantées actuelles seront conservées tout comme les plantations, et les espaces nouvellement créés seront plantés conformément au règles d'urbanisme en vigueur. Le bassin de rétention existant sera conservé, nettoyé et remis en état.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment accueillera les locaux destinés aux conducteurs de bus et à l'exploitation du site (bureaux).
Ces locaux seront installés en lieu et place des actuels bureaux qui seront entièrement rénovés afin de répondre au LABEL BBC EFFINERGIE RENOVATION et au DECRET TERTIAIRE. Des panneaux photovoltaïques seront également ajoutés sur la structure existante en toiture de la zone de maintenance atelier (cellule la plus au sud). (cf. voir annexe 1 au Cerfa).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface total des parcelles du projet	59 808m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : RUE PANHARD ET LEVASSOR

Lieu-dit :

Localité : MAROLLES-EN-HUREPOIX

Code postal : 9 1 6 3 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

MAROLLES-EN-HURPEPOIX

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La parcelle du projet est classée en zone UI du PLU de MAROLLES-EN-HUREPOIX, voir annexe.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	La commune de Marolles en HUREPOIX et plus particulièrement le site de projet sont concernés par un PPBE (Plan de Prévention du bruit dans l'environnement de Cœur d'Essonne Agglomération) datant de février 2023. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	Le site se situe dans une zone retrait gonflement des argiles, risque MOYEN. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Une pollution naturelle du sol est présente sur le site. Suivant la cartographie établie par le BRGM le site se situe en zone d'anomalies géochimiques, le sol est naturellement chargé en métaux. Cette situation impose un traitement des terres excavées dans la même zone géochimique avec une distance d'éloignement de maximum 30km du site. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☑	☐	Plusieurs sites sont classés ICPE aux alentours dans un rayon de moins de 1km du site de projet. Cf rapport en annexe pour plus de détails.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet prévoit le retrait et l'évacuation de 11 000m3 de remblais, majoritairement des surfaces d'enrobé rénovées ou retirées pour créer des espaces verts. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet prévoit l'apport de 1 000m3 de terre végétale. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Cf rapport en annexe pour plus de détails.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site est concerné par le retrait gonflement des argiles, risque MOYEN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	La zone sera soumise au trafic des employés et des chauffeurs de bus. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Phase travaux : sources de bruit temporaires due aux engins
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Phase exploitation : la circulation des bus est susceptible de provoquer une nuisance sonore. Toutefois ces nuisances sont déjà présentes sur site. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le projet engendrera des émissions lumineuses sur le site en phase exploitation, toutefois ces émissions sont déjà présentes sur site. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	En phase travaux : rejet d'émissions gazeuses et de poussières liées aux engins de chantiers. Exploitation : Rejet d'émissions gazeuses liés aux déplacements des bus. Une activité similaire est toutefois déjà présente sur site. Cf rapport en annexe pour plus de détails.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Cf rapport en annexe pour plus de détails.
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Cf rapport en annexe pour plus de détails.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement collectif existant. Le tunnel de lavage situé en intérieur sera équipé d'un système de recyclage des eaux de lavage de type filtration biologique permettant de recycler entre 70 et 85 % des eaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Cf rapport en annexe pour plus de détails.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les impacts attendus sont globalement faibles voir positif par rapport à l'existant. Le projet prévoit une amélioration des aménagements actuels par la diminution des surfaces imperméabilisées, et l'augmentation des espaces verts pleine terre. De plus, le site est actuellement exploité pour le reconditionnement des palettes bois ce qui en plus des activités de transport et de reconditionnement, génère des pollutions dues à l'utilisation de solvants et peintures.
Les travaux prévus permettront la mise en place d'équipements et de moyens permettant d'éviter d'éventuelles pollutions au milieu naturel, de gérer plus efficacement les eaux pluviales, de dégager des surfaces d'espaces verts permettant le développement de la faune et de la flore.

Cf rapport en annexe pour plus de détails.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

De nombreux mesures d'évitement et de réduction sont mises en places sur ce projet.
Voir le rapport en annexe pour plus de détails quant à ces mesures.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.
Cf rapport en annexe pour plus de détails.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Rapport d'étude environnementale au CERFA 14734-04 et annexes	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom JOYAU

Prénom Ivan

Qualité du signataire Directeur

À SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Fait le 1 6 / 0 6 / 2 0 2 5

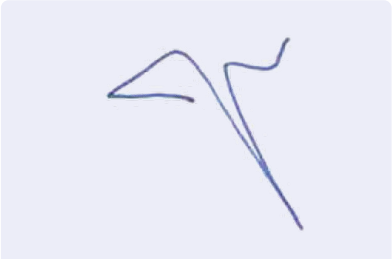

Signature du (des) demandeur(s)

géoportail

1/25000

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 19′ 15″ E
Latitude : 48° 33′ 47″ N

Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation.

*1 - Photographie du site **environnement proche, VUE 1**, date de prise de vue avril 2024.*

*2 - Photographie du site **environnement proche**, **VUE 2**, date de prise de vue avril 2024.*

3 - Plan de repérage des prises de vue environnement proche

*4 - Photographie du site **environnement lointain**, extrait de photographie satellite suivant Google Maps, date de prise de vue 2025.*

geolis

SIEGE SOCIAL :
Yvan LIGOUT Géomètre Expert
7, Avenue de la Coise
42330 SAINT GALMIER
04 77 54 00 50
contact@geolis.fr
www.geolis.fr

PERMANENCE :
44, Place du Marché
69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
04 78 44 35 13

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

L'EXPERTISE SUR MESURE

Géomètre Expert
Bureau d'ingénierie en VRD
Hydraulique et Assainissement

DÉPARTEMENT DE L' ESSONNE

Commune de Marolles-en-Hurepois

Propriété TRANSDEV

Plan topographique

Adresse :
Rue Panhard et Levassor

Références Cadastrales :
Section A N°390 et 440

ECHELLE : 1/200

Date du levé : 4 au 7 Mars 2024
Altimétrie : Système NGF Approché
Planimétrie : Système RGF93(CC49)

Date	Indice	Commentaires	Dessiné par
12/03/2024	a	Plan origine	C.L
31/05/2024	b	Application cadastrale	C.L

Dossier n° : 230700 Plan n°1b

Légende

	Bâtiment		Panneau Signalisation
	Bâti léger		Assainissement EU
	Gabion		Plaque circulaire EU
	Mur		Assainissement EP
	Clôture Légère		Plaque circulaire EP
	Rail		Grille avaloir circulaire EP
	Fil d'Eau		Assainissement EP
	Bord Chemin	De	Descente EP
	Caniveau Grille	Bi	Poteau Incendie
	Caniveau	e	Clé à Eau
	Marquage Sol Voirie		Plaque Eau Potable
	Haut Talus		Chambre telecom
	Zone de buissons		Chambre EDF BT
	Arbre		Pilier

NOTA :
*Ce plan ne peut être reproduit ou utilisé sans l'accord du Géomètre Expert soussigné.
*Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF 93 (conique conforme 46) par GNSS (réseau TERIA).
*Le nivellement est rattaché approximativement au système de Nivellement Général de la France (système d'altitude normale), par procédé GNSS (réseau TERIA).
*La flèche du nord est donnée à titre indicatif : la direction est approximative.
*La responsabilité du Géomètre Expert ne pourra être engagée si des servitudes existantes (passage, réseaux, tréfonds...) ne lui ont pas été signalées.
*Sauf mention contraire, toutes les indications et positions relatives aux différents réseaux sont données approximativement à titre purement informatif. Des investigations complémentaires (sondages, détection, relevés) sont nécessaires pour définir parfaitement leurs positions.
*Le parcellaire cadastrale a été appliqué en coordonnées brutes. Il n'a aucune valeur juridique.

Références cadastrales : Commune de Marolles-en-Hurepois
Section A
Parcelles N°390 et 440
Adresse "Rue Panhard et Levassor"
Dossier n° 230700

geolis
L'Expertise sur mesure

Dossier n° 230700 Plan n° 1b
Echelle : 1/200
0 5 10m

Annexe 6 : Plan de localisation des plans et cours d'eau les plus proches.

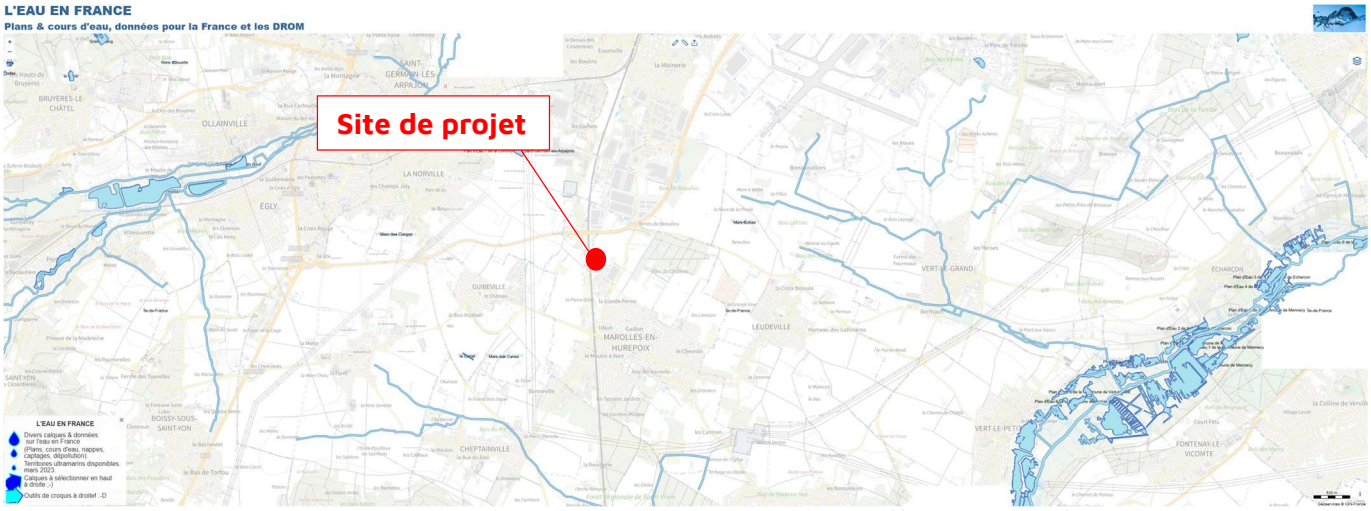

Plan de repérage des plans et cours d'eau, source https://macarte.ign.fr/

Annexe 7 : Plan de zonage de l'affectation des constructions et terrains avoisinants

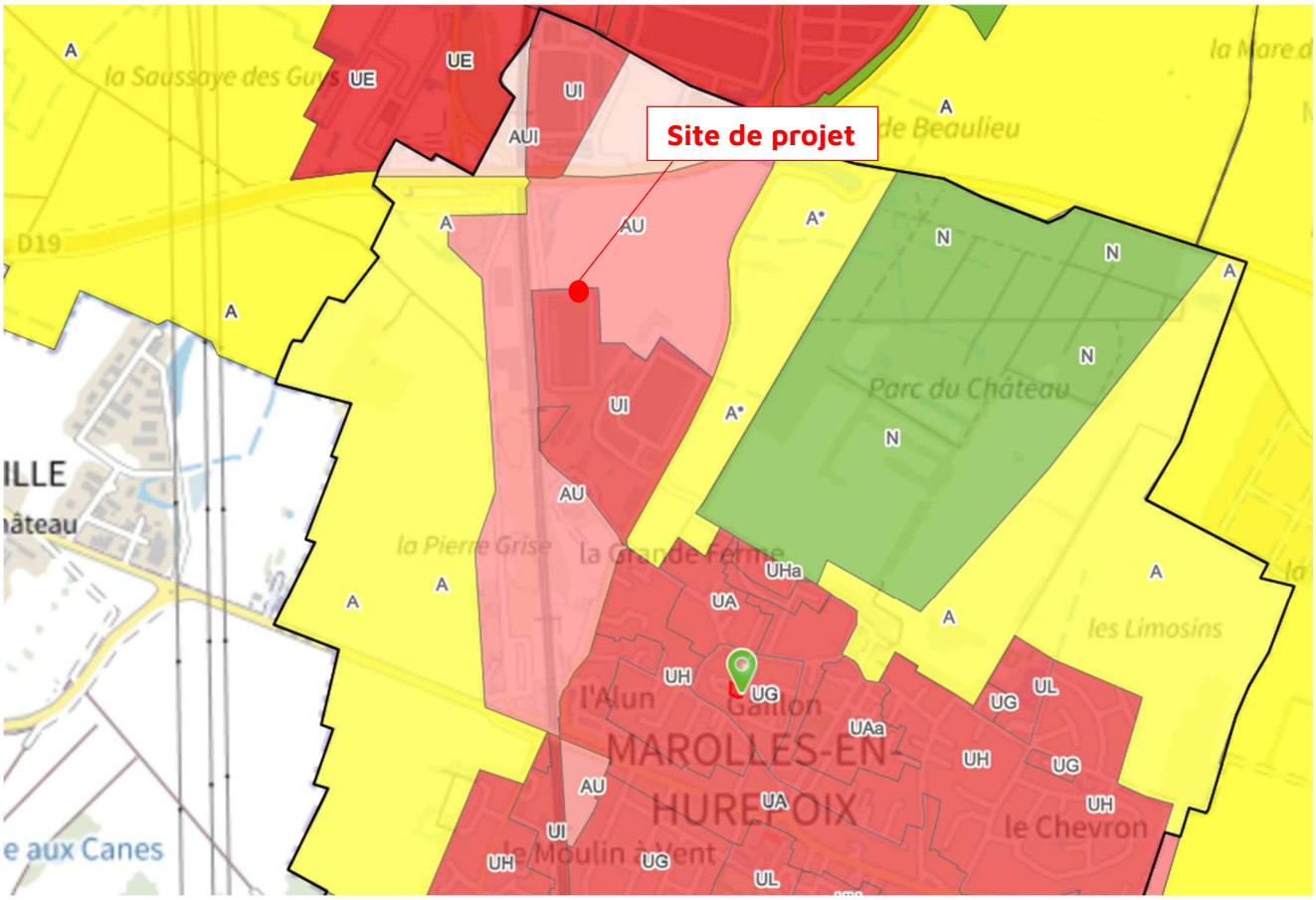

Plan de zonage de l'affectation des constructions et terrains avoisinants, source https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Annexe 8 : Plan de localisation du site vis-à-vis des sites NATURA 2000 les plus proches

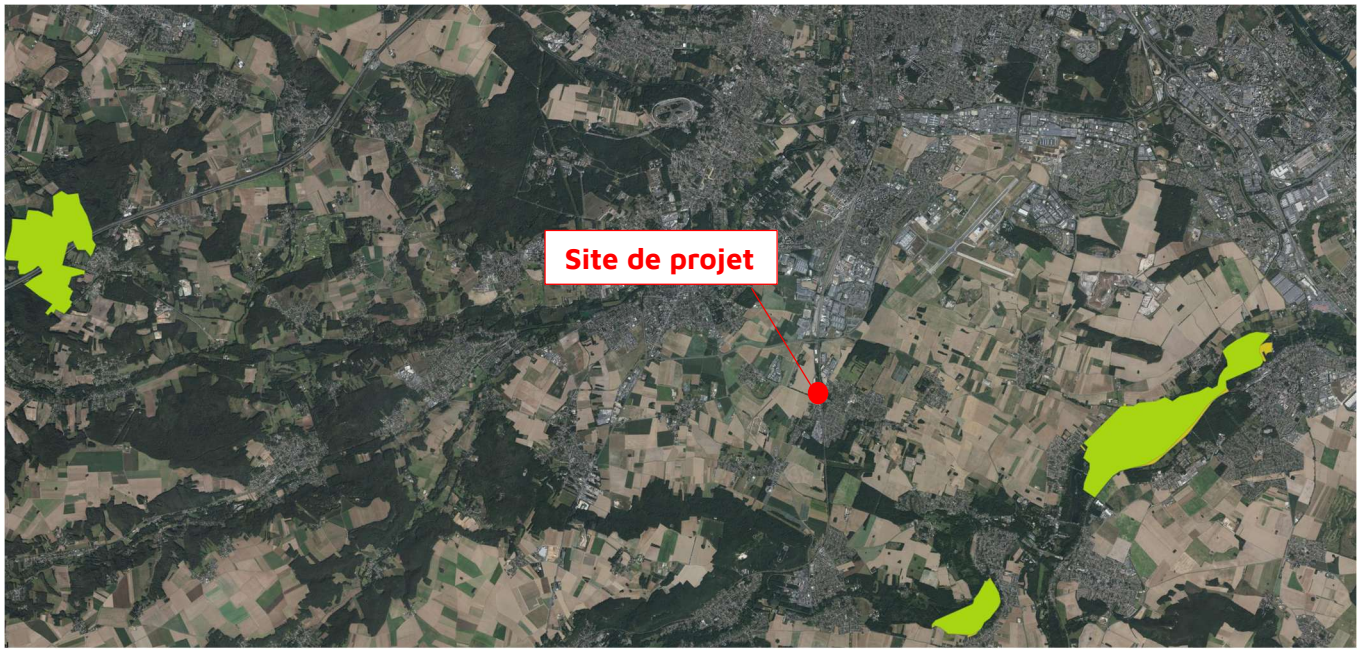

Plan de repérage des sites NATURA 2000, source https://sig.reseau-zones-humides.org/

Annexe 9 : Plan de localisation du risque de remontée de nappes

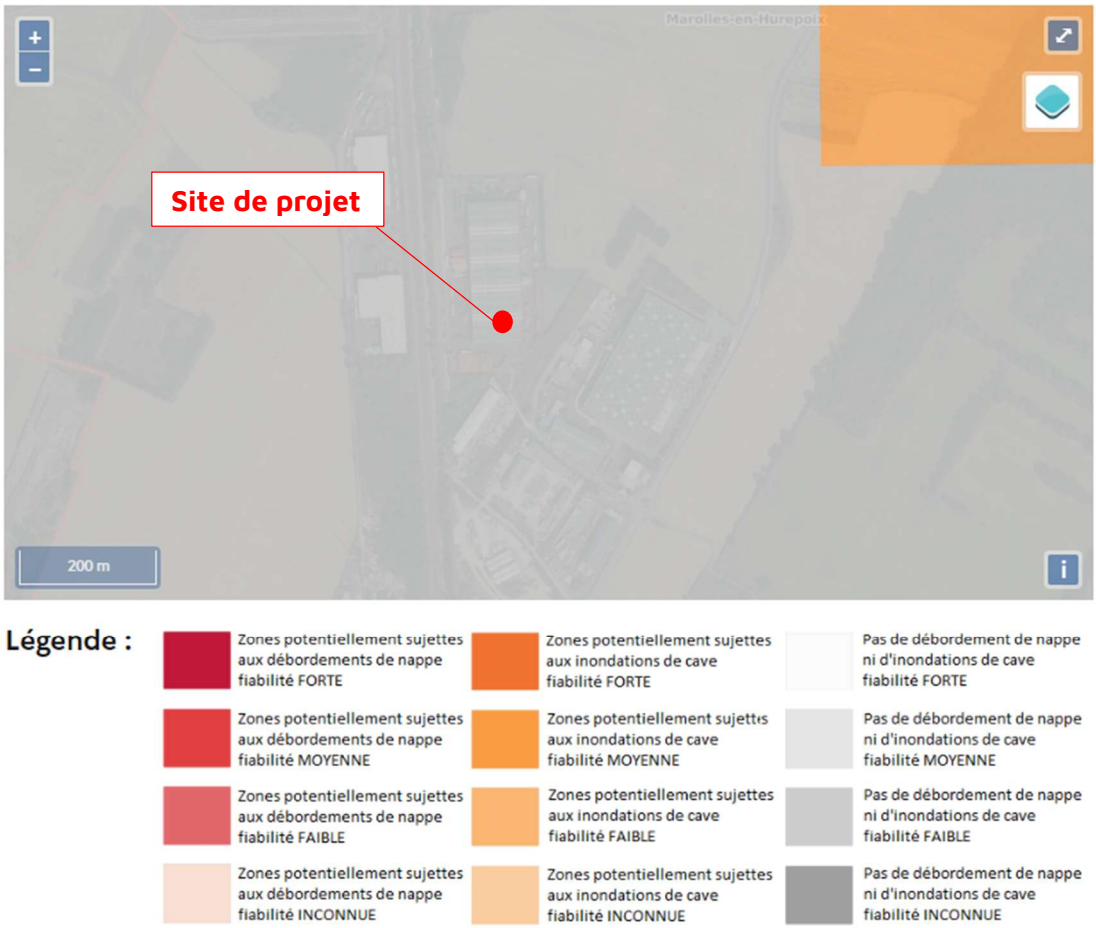

Plan de repérage des risques de remontées de nappe, source https://georisque.gouv